

**Activité des catégories Jeunes Minimales - Cadets 2.1.10**

L'activité des jeunes coureurs est limitée, en distance, pour les développements, pour les jours de course, comme indiqué ci-dessous. Des épreuves contre la montre individuelle et par équipes peuvent être organisées. Dans ces épreuves, seuls sont autorisés les vélos traditionnels avec roues à rayons et le casque route habituel. Pour les contre la montre par équipes, les équipes seront composées de 4 coureurs maximum.

<b>Distance Développement</b>	<b>et</b>	<b>Distance Maxi</b>	<b>Développement maxi</b>	<b>Distance CLM Individuel</b>	<b>Distance CLM / équipes</b>
<b>Minimes Femmes</b>		40 km	<del>7,01 m</del>	10 km	15 km
<b>Cadettes Femmes</b>		60 km	<del>7,62 m</del>	15 km	30 km
<b>Minimes garçons</b>		40 km	7,01 m	10 km	15 km
<b>Cadets garçons</b>		80 km	<del>7,62 m</del>	15 km	30 km

<b>Distance et Développement</b>	<b>Distance Maxi</b>	<b>Développement maxi</b>
<b>Cadettes Femmes avec Minimes Femmes</b>	60 km	<del>7,62 m</del>
<b>Minimes garçons (en course avec Cadettes Femmes et Minimes Femmes)</b>	40 km	7,01 m
<b>Cadets garçons avec Cadettes Femmes et Femmes de 17 ans et plus</b>	80 km	<del>7,62 m</del>

Dans la même journée des épreuves sur route Minimes cadets (Filles et Garçons) en deux tronçons peuvent être organisées comme ci-dessous (à condition que la distance totale ne dépasse pas le maximum autorisé dans la catégorie concernée).

- un tronçon contre la montre avec distance maximum du CLM individuel autorisé, avec utilisation de vélos traditionnels, avec roues à rayons obligatoires et casque route habituel.
- un tronçon en ligne dont la distance, plus celle du CLM, respectera le kilométrage journalier maximum autorisé.

- Des épreuves sur route avec un classement de type « course aux points » peuvent être organisés pour les cadets et cadettes.

- Jours de course autorisés Minimes (Hommes / Femmes) :  
Tous les jours de la semaine (sous autorisation des commissions régionales "jeunes").

Jours de course autorisés Cadets (Hommes / Femmes):  
Tous les jours de la semaine.

Dispositions valables pour les Minimes et Cadets (Hommes / Femmes) :  
Calendrier : Du 9ème week-end (entier) de l'année au 43ème week-end (entier) de l'année.

Prix : Les prix et primes en espèces sont interdits dans les épreuves Minimes et Cadets. Les récompenses ne sont pas obligatoires et feront l'objet de deux cas :

- dotation de lots en nature,
  - grille de prix versés au Comité Régional de l'organisateur, qui répartira les prix aux clubs des coureurs. Les clubs convertiront les sommes en matériel ou bon d'achat.
- L'organisation d'un prix d'équipe est obligatoire pour les Minimes et Cadets Hommes, calculé pour chaque club par l'addition des places :
    - des deux meilleurs coureurs pour les Minimes,
    - des trois meilleurs coureurs pour les Cadets.
  - L'organisation d'épreuves internationales pour ces catégories est interdite, de même que la participation à des épreuves hors du territoire français, sauf dans le cadre de Jumelages et échanges culturels avec respect des distances et développements du règlement FFC.
  - Les licenciés minimes peuvent s'adonner à l'activité des écoles de cyclisme, suivant décision des comités régionaux.
  - **Femmes Minimes Cadettes :**
    - Les minimes cadettes pourront, dans les comités à très faibles effectifs, prendre le départ des épreuves regroupant l'ensemble des Femmes. Dans ce cas, elles devront respecter les limites suivantes :
      - jours de courses autorisés respectivement des minimes et cadets,
      - développement maximum 7,62mètres,
      - distance de 60km maximum.
    - Un classement séparé sera établi pour les minimes et les cadettes.